

## PROGRAMME

### « CERTIFICAT NATIONAL DE COMPETENCE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS mention mesure d'accompagnement judiciaire - MAJ »

<b>Durée</b>	180 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise ➔ soit 530 heures Amplitude de formation 8 mois	<b>Dates / Lieux</b>	<b>Angers</b> A venir pour 2023
<b>Public / Statut</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers dans le plan de formation.</li> <li>• Demandeurs d'emploi (prise en charge par le CPF pôle emploi)</li> <li>• Salariés en reconversion professionnelle dans le cadre du CPF de transition</li> </ul>		
<b>Nombre de participants</b>	25 maximum	<b>Tarifs</b>	Entre 11.60€ et 15€ / heure selon le statut et la durée
<b>Accessibilité handicap</b>	<p>Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Antoine BREILLOT : <a href="mailto:a.breillot@cefras.com">a.breillot@cefras.com</a></li> <li>• Martine SEILLER : <a href="mailto:m.seiller@cefras.com">m.seiller@cefras.com</a></li> </ul>		
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales.</li> <li>• Personne titulaire d'un diplôme d'Etat de travail social de niveau 5 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles</li> <li>• Personne possédant un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne <b>et</b> justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales</li> </ul>		
<b>Modalités d'accès</b>	Entretien oral pour valider l'entrée en formation		
<b>Délai d'accès</b>	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
<b>Moyens d'encadrement pédagogique et technique</b>	<b>Intervenant(s)</b>	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (directeurs de structures, psychologues, éducateurs spécialisés, magistrats...)	
	<b>Responsables du projet de formation</b>	LUCAS Nadège – 02.41.30.02.40	
	<b>Contact administratif</b>	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40	
<b>Débouchés</b>	Métier : Mesure d'Accompagnement Judiciaire en structures agréées par le préfet à titre privé ou en activité libérale.		

<b>Finalités de la formation</b>	<p>A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le MJPM mention MAJ exerce les mesures d'accompagnement judiciaire que lui confie le juge des contentieux et de la protection.</p> <p>Titre de niveau 5 (anciennement III) délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).</p> <p>RNCP RS2923</p>				
<b>Objectifs pédagogiques</b>	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ D'identifier les difficultés de gestion de la personne,</li> <li>➔ D'instaurer une relation de qualité avec la personne, dans le cadre d'un accompagnement contraint</li> <li>➔ D'élaborer avec la personne, un projet commun en vue d'une autonomie de gestion pour la personne.</li> </ul>				
<b>Moyens d'encadrement pédagogique et technique</b>	<p>Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Classe inversée. Quelques enseignements à distance.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ordinateurs portables</li> <li>➔ Vidéoprojecteurs</li> <li>➔ Connexion internet</li> <li>➔ Plateforme numérique dédiée</li> <li>➔ Supports papiers</li> <li>➔ Bibliothèque</li> </ul>				
<b>Programme pédagogique</b>	<p>La formation CNC MJPM mention MAJ se compose de 2 domaines de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ La mesure d'accompagnement judiciaire : 102h</li> <li>➔ Le mandataire en charge de la MAJ : 78h</li> </ul>				
<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>	<p>Un suivi collectif et individuel tout au long de la formation 2 certifications en cours de formation</p>				
<b>Taux de réussite aux examens (Année 2020)</b>	<p><b>100%</b> (Sur 6 pers. présentées)</p>	<p><b>Taux de satisfaction (Année 2020)</b></p>	<p><b>100%</b> (Sur 6 répondants)</p>	<p><b>Taux d'abandon en cours de formation (Année 2020)</b></p>	<p><b>14,3%</b> (Sur 6 personnes formées)</p>

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.